

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06821

Numéro SIREN : 797 539 780

Nom ou dénomination : A.E.S.

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2019 sous le numéro de dépôt 3403

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-S					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		CHAMBRE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE	
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU AES 19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON 92000 NANTERRE France		19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON 92000 NANTERRE	
SIRET 79753978000016		29 JAN. 2019 DEPOT N° 3403.	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

	SIRET	
--	-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %	17 945	Déficit
--------------------------	-------------------------------	--	---------------------------	--	---------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	☐		☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	<i>Certifié conforme à l'original</i> Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 26/04/2018 Lieu : Nanterre Qualité : <i>Président</i> Nom du signataire : <i>ASCHAB KITA / N. N.</i>

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :						
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

Désignation de l'entreprise SASU AES					Néant ☐									
Adresse de l'entreprise 19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON 92000 NANTERRE														
SIREN					7	9	7	5	3	9	7	8	0	
Durée de l'exercice en nombre de mois*					1	2	Durée de l'exercice précédent*					1	2	
										Exercice N clos le				
										3 1 1 2 2 0 1 7				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *	028	11 100	030	7 089	4 011								
	Immobilisations financières * (1)	040		042										
	Total I (5)	044	11 100	048	7 089	4 011								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	27 600	070		27 600							
		Autres* (3)	072	2 217	074		2 217							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	15 009	086		15 009							
	Charges constatées d'avance*		092		094									
	Total II		096	44 826	098		44 826							
	Total général (I + II)		110	55 926	112	7 089	48 837							
PASSIF										Exercice N 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120		2 000						
	Écarts de réévaluation					124								
	Réserve légale					126								
	Réserves réglementées*					130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)					132								
	Report à nouveau					134	22 420							
	Résultat de l'exercice					136	15 142							
	Provisions réglementées					140								
	Total I					142	39 562							
Provisions pour risques et charges					Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	777							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 465)					172	8 499							
	Produits constatés d'avance					174								
Total III					176	9 276								
Total général (I + II + III)					180	48 837								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.														

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU AES		Néant		*	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				214	
		Services*		217				218 100 397	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232 100 397	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stock (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238 5 534	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :							242 45 105	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 877				244 1 411	
	Rémunérations du personnel*							250 19 473	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252 8 653	
	Dotations aux amortissements*							254 2 220	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259					262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264 82 396		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270 18 001		
Produits financiers (III)			280				Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)							294		
Charges exceptionnelles (VI)			{		{		300 168		
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306 2 692		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310 15 142		
B — RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 15 142		314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		2 859			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)		989			
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)		990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	350 56	
		Créance due au report en arrière du déficit			346				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352 17 945		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370 17 945		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise SASU AES

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise SASU AES

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SASU AES												Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426			
		Constructions		430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	7 700	442		444		446	7 700		
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
		Matériel de transport		460	3 400	462		464		466	3 400		
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
		Immobilisations financières		480		482		484		486			
		TOTAL		490	11 100	492		494		496	11 100		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	2 954	532	1 540	534		536	4 494		
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
		Matériel de transport		550	1 915	552	680	554		556	2 595		
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
		TOTAL		570	4 869	572	2 220	574		576	7 089		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% π	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU AES										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			860								
Total des déficits restant à reporter			870								
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C											
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995					
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996					
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice						129					
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						800	☐				
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380		
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU AES				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	100 397
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	100 397
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	5 534
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	45 105
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.				133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	50 639
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3				137	49 758
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)				117	49 758
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	
Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Période de référence		024	du	160	au
Date de cessation				186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3

1

1

2

2

0

1

7

SIREN

7

9

7

5

3

9

7

8

0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU AES

ADRESSE (voie)

19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON

CODE POSTAL

92000

VILLE

NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3

1

1

2

2

0

1

7

SIREN

7

9

7

5

3

9

7

8

0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU AES

ADRESSE (voie)

19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON

CODE POSTAL

92000

 VILLE

NANTERRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A.E.S.

SASU au capital de 2 000 €

RCS Nanterre : 797 539 780

Siège social : 19 Allée des Demoiselles d'Avignon 92000 Nanterre

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 30.04.2018

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à **100 397 €**

Le montant des traitements et salaires s'élève à **19 473 €**

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **8 653 €**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **82 396 €**

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **18 001 €**

Le bilan de notre société, arrêté à la date du 31 Décembre 2017, fait apparaître un **bénéfice comptable de 15 142 €**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes:

RESULTAT DE L'EXERCICE :	15 142 €
REPORT A NOUVEAU :	15 142 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous invitons à approuver par vote le texte des résolutions proposée.


Le Président

A.E.S.

SASU au capital de 2 000 €

RCS Nanterre : 797 539 780

Siège social : 19 Allée des Demoiselles d'Avignon 92000 Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

30.04.2018

Les associés de la Société **A.E.S. SASU** Au Capital de 2 000 Euros divisé en 2000 actions de 1 Euros, dont le Siège Social est au **25 Allée des Bergeries 91210 Draveil**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous N° **RCS Nanterre : 797 539 780**, se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE, au siège social, sur convocation de la présidence.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur ASGHAR KHAN Mohammad** Président :

Sont présents :

Monsieur ASGHAR KHAN Mohammad	2 000 actions	=	2 000 €
--------------------------------------	----------------------	----------	----------------

La majorité des parts composant le capital social étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- La lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

-L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017.

-Le rapport de gestion établi par la gérance,

-Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et déclare la discussion ouverte.

A.E.S.

SASU au capital de 2 000 €

RCS Nanterre : 797 539 780

Siège social : 19 Allée des Demoiselles d'Avignon 92000 Nanterre

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **15 142 €** de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	15 142 €
REPORT A NOUVEAU :	15 142 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Le Président

